

PLU d'Orchies : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 9 mars 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Orchies (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 15 décembre 2025. Il délimite 65 zones, dont 23 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 9 mars 2026.

- Le PLU d'Orchies s'applique dans sa version du 15 décembre 2025 ; nous publions 14 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 65 zones : 23 urbaines (U), 4 à urbaniser (AU), 24 agricoles (A) et 14 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Orchies occupe le rang 169 par le nombre de zones délimitées : 18 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 403 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Orchies depuis 2013, pour 1 045 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	65 zones
Zones urbaines (U)	23 zones
Zones à urbaniser (AU)	4 zones
Zones agricoles (A)	24 zones
Zones naturelles (N)	14 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	ORCHIES
Version du	15 décembre 2025
Partition GPU	DU_59449
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/PU_59449/fe5723e65ea53c40b4bf0b2775ac3447/59449_14_extraits_9_reglement_20251215.pdf
Règles extraites	14 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Orchies

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	13 juin 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3 % du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, P-LU, P-SMA, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 9 mars 2026. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/orchies-59449>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de près les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU d'Orchies : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREXTRAITE le

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054100685>

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Transport de marchandises dangereuses, Engins de guerre
13 reconnaissances
1er janvier 2025

Sécheresse

0 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UB, UBa, UC, UE, UEa, UEb, UH

1AU, 1AUe, 1AUha

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

59449

59310

CC Pévèle-Carembault

Nord

Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

65 zones

65 zones

65 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Auchy-lez-Orchies (3,2 km)

Beuvry-la-Forêt (3,6 km)

Landas (3,9 km)

Bouvignies (3,9 km)

Nomain (4,0 km)

Coutiches (4,1 km)

Aix-en-Pévèle (5,7 km)

Cappelle-en-Pévèle (6,1 km)

Bersée (6,5 km)

Mouchin (6,5 km)

Saméon (6,5 km)

Genech (6,8 km)

Cobrieux (7,8 km)

Templeuve-en-Pévèle (8,6 km)

47 zones

118 zones

107 zones

91 zones

139 zones

86 zones

73 zones

99 zones

64 zones

52 zones

29 zones

61 zones

63 zones

117 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/orchies-59449>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU d'Orchies : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Bachy (8,7 km)	56 zones
Mérignies (9,3 km)	160 zones
Mons-en-Pévèle (9,8 km)	102 zones
Louvil (10,4 km)	24 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/orchies-59449>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.